



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° 2021-695 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°2013-103 PORTANT SUR LA LOCATION COURT SÉJOUR EN RÉSIDENCE DE TOURISME ET L'AUTORISATION DE L'USAGE C3052 (VENTE ET ENTREPOSAGE DE BOIS ET DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION) DANS LA ZONE U-46

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE:

Le conseil municipal a présenté, lors de la séance ordinaire tenue le 7 septembre 2021, le règlement numéro 2021-695 modifiant le règlement de zonage n° 2013-103 portant sur la location court séjour en résidence de tourisme et l'autorisation de l'usage C3052 (vente et entreposage de bois et de matériaux de construction) dans la zone U-46

Le règlement peut être consulté au bureau municipal situé au : 6, rue Mailloux à La Minerve, durant les heures d'ouverture.

Donné à La Minerve, ce 8 septembre 2021.

Suzanne Sauriol
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, et copie certifiée conforme à la MRC des Laurentides le 8 septembre 2021, entre 15 h et 17 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 8 septembre 2021.

Suzanne Sauriol,
Directrice générale et secrétaire-trésorière